

Le Communiqué du Conseil des ministres du 05 octobre 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, vendredi 05 octobre 2018 à 10 h, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour des enjeux et défis du Plan Sénégal Emergent, le Chef de l'Etat rappelle aux membres du Conseil, que l'émergence demeure une conquête au prix de choix bien pensés, de projets et programmes bien préparés, de ressources optimisées et de réformes bien menées.

En effet, rappelant les impératifs de la transformation structurelle de l'économie, de l'inclusion sociale, du renforcement du capital humain, de la paix, de la bonne gouvernance, de la démocratie et de la sécurité, le Président de la République réitère ses directives au gouvernement, pour une mise en œuvre efficiente des politiques publiques et leur suivi-évaluation sans complaisance.

Ainsi, poursuivant sa communication autour des orientations majeures de la loi de finances 2019, le Président de la République indique que, comme pour les exercices précédents depuis 2014, le projet de budget 2019 s'inscrit, dans la stratégie globale du Plan Sénégal Emergent (PSE), articulée autour de la consolidation des performances économiques se traduisant par l'amélioration du niveau de vie des populations.

Dans cette perspective, le projet de Loi de finances initiale 2019 intègre les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal et la poursuite des programmes phares du PSE, notamment le PUDC, le Programme des bourses de sécurité familiale, le PUMA, Promovilles , la déserte ferroviaire Dakar – AIBD, le projet de construction du stade olympique de 50 000 places, le programme spécial d'amélioration de l'alimentation en eau potable de Dakar (PSDAK), le fonds d'entrepreneuriat rapide pour les femmes et les jeunes ainsi que tous les projets et programmes d'équipement des forces de défense et de sécurité.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat indique que le Projet loi de finances initiale 2019 reste principalement marqué par, le renforcement de la transparence budgétaire et du contrôle parlementaire avec le rapatriement dans le budget de l'Etat de toutes les taxes parafiscales, une orientation des ressources budgétaires vers les dépenses sociales, une stratégie de maîtrise de l'endettement, d'assainissement des finances publiques et de consolidation du taux de croissance, ressorti à plus de 6,5 % consécutivement sur les 3 dernières années.

En effet, pour l'année 2018, caractérisée par les travaux d'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2019 – 2023) de la phase II du PSE, des résultats probants et significatifs ont été enregistrés au cours de la première phase du PSE, suite à la mise en œuvre projets et réformes.

A l'issue du débat général, le Conseil des ministres a adopté le projet de loi de finances initiale pour l'année 2019, arrêté à de plus 4.000 milliards de francs CFA.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole